



Procès - verbal DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 16 avril 2026



Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Mme LEROUVILLOIS a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire fait l'appel.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à une minute de silence en mémoire à Monsieur Robert PREY. Il adresse une pensée amicale à l'ensemble de sa famille et précise l'importance du rôle de Robert PREY et de son engagement dans la vie communale et dans son rôle de président de l'association des anciens combattants.

Tous les Conseillers Municipaux se lèvent.

Le Maire débute l'ordre du jour par l'approbation du procès-verbal du 21 mars 2026.
Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que sur table a été déposé un ordre du jour modificatif qui a également été envoyé par mail intégrant une délibération supplémentaire.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'adopter de nouveau le règlement budgétaire et financier avant toute délibération compte tenu du renouvellement de l'assemblée délibérante.

De même, la délibération portant sur les indemnités est remplacée sur table suite à la réponse de la préfecture qui a été interrogée du fait d'informations contradictoires concernant la rétroactivité. En effet, celle-ci n'est plus possible depuis le jugement de la cour administrative d'appel de Lyon le 19 juin 2025.

L'ordre du jour modificatif est adopté.

Monsieur le Maire propose que le vote de désignation des membres des commissions se fasse à main levée si tous les élus sont d'accord.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Afin d'assurer la représentation de la commune, il convient de procéder à la désignation de représentants au sein des commissions municipales et auprès des organismes extérieurs.

1 Désignation des membres du conseil municipal à la commission culture, patrimoine et vie associative

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

MEMBRES

- Janine LEROUVILLOIS
- France CABARET
- Loïc MARQUET
- Sophie BORDIER
- Sophie CAILLY
- Dominique LOBJEOIS
- Catherine DASSIER

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

2 Désignation des membres du conseil municipal à la commission d'aménagement, cadre de vie et transition écologique

Rapporteur : M TROYARD

MEMBRES

- Bruno TROYARD
- Stéphanie DETOURBE
- Loïc MARQUET
- Flavien LIEDTS
- Janine LEROUVILLOIS
- Sophie BORDIER
- Cédric LEJEUNE

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

3 Désignation des membres du conseil municipal à la commission de solidarité et vivre ensemble

Rapporteur : Mme HELLIN

MEMBRES

- Mme Jany HELLIN
- Camille PANNIER
- Delphine THAURIN
- Dominique LOBJEOIS
- Christian TEXAUD
- Karine MAUPETIT
- Stéphane MORRA

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

4 Désignation des membres du conseil municipal à la commission sports et base de loisirs

Rapporteur : M MADELAINE

MEMBRES

- Pascal MADELAINE
- Jimmy BACQUET
- Christophe JAJOLET
- Flavien LIEDTS
- Thierry ROSAY
- Camille PANNIER
- Kévin BANCE

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

5 Désignation des membres du conseil municipal à la commission enfance-jeunesse, réussite éducative et citoyenneté des jeunes

Rapporteur : Mme PANNIER

MEMBRES

- Camille PANNIER
- France CABARET
- Janine LEROUVILLOIS
- Delphine THAURIN
- Christian TEXAUD
- Thibault THAURIN
- Laëtitia HALLEBARD

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

6 Désignation des membres du conseil municipal à la commission travaux, voirie et attractivité commerciale

Rapporteur : M CHOLEZ

MEMBRES

- Manuel CHOLEZ
- Christophe JAJOLET
- Loïc MARQUET
- Karine MAUPETIT
- Thierry ROSAY
- Stéphanie DETOURBE
- Cédric LEJEUNE

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

7 Désignation des délégués du conseil municipal au comité Directeur de l'O.M.S

Rapporteur : M MADELAINE

TITULAIRES

- MADELAINE Pascal
- LIEDTS Flavien
- BACQUET Jimmy
- JAJOLET Christophe

M LEJEUNE demande qu'un membre de l'opposition puisse siéger.

M MADELAINE indique que cette réunion se fait avec les clubs locaux et qu'il sera donc présent.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

8 Fixation du nombre de délégués au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Rapporteur : Mme HELLIN

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer à 6 le nombre de délégué au Centre Communal d'Action Sociale

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

9 Désignation des délégués au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Rapporteur : Mme HELLIN

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS est dirigé par un conseil d'administration avec un collège d'élus et également de représentants des associations qui œuvrent sur la commune.

Après un appel à candidature, la listes des candidats est déposée

TITULAIRE :

- Jany HELLIN
- Karine MAUPETIT
- Christian TEXAUD
- Dominique LOBJEOIS
- Delphine THAURIN
- Stéphane MORRA

- Nombre de votants : 27
- Blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 27

La liste présentée ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

TITULAIRE :

- Jany HELLIN
- Karine MAUPETIT
- Christian TEXAUD
- Dominique LOBJEOIS
- Delphine THAURIN
- Stéphane MORRA

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

10 Création d'un Comité Social Territorial (CST)

Rapporteur : Mme MAUPETIT

Un Comité social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents, l'effectif constaté au 1er janvier 2026 est compris entre 50 et 200 agents.

Il est proposé au conseil municipal de créer un Comité Social Territorial local et de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires et le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du comité Social Territorial

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

11 Désignation des représentants du conseil municipal au sein du Comité Social Territorial (CST)

Rapporteur : Mme MAUPETIT

Il convient de désigner les membres représentants de la collectivité au sein du comité social territorial et de désigner :

TITULAIRES

- Karine MAUPETIT

SUPPLEANTS

- Janine LEROUVILLOIS

- Manuel CHOLEZ
- Thierry ROSAY

- Sophie CAILLY
- Christian TEXAUD

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

12 Election des membres de la commission d'appel d'offres

Rapporteur : Mme LOBJEOIS

Il convient d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres suite au renouvellement intégral du Conseil Municipal.

Après un appel à candidature

Une liste de candidats est déposée :

TITULAIRES

- Thierry ROSAY
- Dominique LOBJEOIS
- Manuel CHOLEZ
- Stéphanie DETOURBE
- Patrick QUEREY

SUPPLEANTS

- Christian TEXAUD
- Jimmy BACQUET
- Flavien LIEDTS
- Karine MAUPETIT
- Catherine DASSIER

- Nombre de votants : 27
- Blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 27

La liste présentée ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés à la Commission d'Appel d'Offres et de Jury de Concours :

TITULAIRES

- Thierry ROSAY
- Dominique LOBJEOIS
- Manuel CHOLEZ
- Stéphanie DETOURBE
- Patrick QUEREY

SUPPLEANTS

- Christian TEXAUD
- Jimmy BACQUET
- Flavien LIEDTS
- Karine MAUPETIT
- Catherine DASSIER

Monsieur la Maire précise que le seuil pour convoquer la CAO est fixé à plus de 5 millions donc celle-ci se réunit uniquement pour le marché de chauffage des bâtiments de la commune.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

13 Désignation des délégués du conseil municipal au conseil d'administration du lycée professionnel Augustin Boismard

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant du conseil Municipal au Conseil d'Administration du Lycée Augustin Boismard,

TITULAIRE

- PANNIER Camille

SUPPLEANT

- LEROUVILLOIS Janine

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

14 Désignation des délégués du conseil municipal au conseil d'administration du collège Pierre Brossolette

Rapporteur : Mme PANNIER

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant du conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège Pierre Brossolette,

TITULAIRE

- PANNIER Camille

SUPPLEANT

- LEROUVILLOIS Janine

Monsieur le Maire indique que le principal Sébastien IARIA a obtenu une mutation et ne fera pas la rentrée scolaire prochaine. Monsieur le Maire précise que le nom de son successeur n'est pas encore connu.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

15 Désignation des délégués du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la vallée de la Risle (S.A.E.P)

Rapporteur : M CHOLEZ

TITULAIRE

- Manuel CHOLEZ

SUPPLEANT

- Thierry ROSAY

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

16 Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal d'Électricité et du Gaz de l'Eure (S.I.E.G.E 27)

Rapporteur : M ROSAY

TITULAIRE

- Thierry ROSAY

SUPPLEANT

- Manuel CHOLEZ

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

17 Désignation des membres du conseil municipal auprès de Eure Aménagement Développement EAD

Rapporteur : M TROYARD

Il faut assurer la représentation de la Collectivité au sein des Assemblées Spéciales, Générales Ordinaire et Extraordinaire de la Société. Sont désignés pour représenter la Commune aux Assemblées :

TITULAIRE : M TROYARD Bruno

SUPPLEANT : M CHOLEZ Manuel

- Autoriser Monsieur Bruno TROYARD à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée Spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'Assemblée Spéciale composée de 19 communes et de 9 Communautés de Communes.

- Autoriser ses représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le Conseil d'Administration ou par son Président.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

18 Désignation des délégués du conseil municipal à l'EHPAD de Brionne

Rapporteur : Mme THAURIN

Il convient de désigner les délégués du Conseil Municipal représentant la commune au sein de l'EHPAD de Brionne. Le nombre de délégués est fixé à 2,

- Jany HELLIN
- Delphine THAURIN

Monsieur le Maire indique que M POUSSIER est le nouveau directeur de la communauté d'établissements de Brionne/Harcourt/Pont-Authou.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
6 contre : M. LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA**

19 Désignation des membres aux assemblées Mon Logement27

Rapporteur : M le MAIRE

Suite aux élections Municipale des 15 et 22 mars 2026, il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant à l'assemblée spéciale et aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire comme suit :

ASSEMBLEE SPECIALE :

- Autorise M Valéry BEURIOT, à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale.
- A accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le conseil d'administration ou par son président.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

- M Valéry BEURIOT

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

20 Désignation d'un référent du conseil municipal à forêt-bois

Rapporteur : M LIEDTS

La forêt et les espaces boisés représentent un enjeu important sur la commune ainsi les Collectivités forestières Normandie accompagnent et informent régulièrement tout au long du mandat et bénéficient de conseils avisés.

Ils convient donc de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du Conseil Municipal au sein de forêt-bois :

TITULAIRE : M Manuel CHOLEZ

SUPPLEANT : M Fabien LIEDTS

Mme DASSIER demande si la commune vend du bois aux habitants.

Monsieur le Maire indique qu'actuellement la commune ne le fait pas mais est en cours de réflexion concernant l'affouage qui doit être cadré avec un règlement de fonctionnement.

Monsieur le Maire précise qu'il faut définir un cadre d'intervention et que cette adhésion permet de disposer d'expertise sur ce qui est possible.

Mme DASSIER confirme la complexité de la procédure.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

21 Désignation de représentants et participation à Eure Normandie numérique

Rapporteur : Mme CAILLY

Par délibération en date du 23 septembre 2024, la commune a adhéré au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique.

Il est proposé de désigner comme représentant-e :

Titulaire : M Manuel CHOLEZ

Suppléante : Mme Sophie CAILLY

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

22 Commissaires titulaires et suppléants à la commission communale des impôts directs

Rapporteur : M JAJOLET

La Commission Communale des Impôts Directs joue un rôle important dans l'évaluation foncière des propriétés bâties et non bâties des communes. Il convient d'arrêter une liste de Délégués en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Il est rappelé que les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux et qu'il convient de lui adresser une liste en nombre double.

Il sera proposé au Directeur des Services Fiscaux les Commissaires Titulaires et Suppléants suivants :

TITULAIRES

- | | |
|----------------------------|---------------------|
| - Gilles DOUCET | - Fabienne VERMON |
| - Didier CLOET | - José MORENO |
| - Michel LEMELE | - Catherine BARROIS |
| - Annie BENALI | - Jean-Louis HUYGUE |
| - Jany HELLIN | - Jérémie COTTARD |
| - Audrey DANARD | - Tony BAIVEL |
| - Véronique LETAILLEUR | - Claudine PREY |
| - Marie-Christine ZERKAOUI | - Patrice SANSONNET |

SUPPLEANTS

- | | |
|------------------|------------------|
| - Patrick HELLIN | - Anita DECAMBOS |
|------------------|------------------|

- Daniel AUMONT
- Alain PAILHE
- Erick TESSON
- Olivier GUILLOUZO
- Sophie GEFFINE
- Laurence PETIT
- Didier GALLOIS

- Xavier BRAUD
- Jean-Pierre LETELLIER
- Nathalie KERNEÏS
- Monique LEBOEUF
- Josette DENIS
- Mireille DESMARAIS
- Martine PAPIN

Monsieur le Maire indique que la commission se réunit une fois par an afin d'évaluer les bases fiscales sous l'expertise des finances publiques.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

23 Adoption du règlement budgétaire et financier-M57

Rapporteur : Mme CAILLY

Il est nécessaire de renouveler cette décision compte tenu du renouvellement de l'assemblée délibérante, il est proposé de reconduire le règlement.

Monsieur le Maire rappelle que ce document avait déjà adopté suite au passage à la nomenclature M57 et également au passage du Compte Financier Unique (CFU).

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

24 Affectation provisoire du résultat de fonctionnement - Budget principal « 20000 » - Commune Brionne - année 2025

Rapporteur : Mme CAILLY

Après vérification des Comptes avec le Service de Gestion de Bernay et avant le vote du Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal n°20000 « Commune de Brionne », il est constaté les résultats suivants :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	+ 632 576.61€
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- 299 074.74 €

Il est proposé une délibération d'affectation des résultats 2025 anticipés au Budget Primitif 2026, tenant compte des restes à réaliser, lesquels sont les suivants :

RECETTES	+ 262 341.60 €
DEPENSES	- 330 326.26 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- L'affectation provisoire du résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT

REPORT EN FONCTIONNEMENT AU R 002	+ 265 517.21 €
REPORT EN INVESTISSEMENT AU D 001	- 299 074.74 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT AU C/1068	+ 367 059.40 €

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a 6 contre : M. LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

25 Affectation provisoire du résultat de fonctionnement-budget annexe-Atelier Relais

Rapporteur : M CHOLEZ

Il y a lieu de procéder à l'affectation provisoire des résultats du Budget Annexe « Atelier Relais » concernant l'année 2025,

RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DEFICIT D'EXPLOITATION	- 3 719.89 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	+ 5 752.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- L'affectation provisoire du résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT

REPORT EN FONCTIONNEMENT AU R 002	- 400.01 €
REPORT EN INVESTISSEMENT AU R 001	+ 38 136.81 €

Monsieur le Maire indique que le budget concerne la location d'un bâtiment municipal à la POSTE et qu'il faudra prévoir des travaux de toiture suite à l'épisode de grêle. Nous sommes en attente du retour des expertises des assurances.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
6 contre : M. LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA**

26 Vote des taux 2026

Rapporteur : M le Maire

Les taux appliqués en 2025 par la Commune de BRIONNE, pour les taxes directes locales étaient les suivantes :

- Taxe Foncière (Bâti) : 41,68 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 39,29 %
- Taxe Habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants 5,10 %

De fixer les taux suivants pour l'exercice 2026 :

- Taxe Foncière (Bâti) : 41,68 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 39,29 %
- Taxe Habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants 6.23 %

Monsieur le maire indique qu'il s'agit de reconduire les taux de 2025 et de revaloriser le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants.

Monsieur le Maire précise que le foncier bâti représente 97% des recettes de la commune au titre de la fiscalité.

Monsieur le Maire indique avoir eu des surprises en découvrant cette année, le 1259 annexé à cette délibération ; il apparaît une baisse importante de la DCRTP. Pour mémoire, le gouvernement avait supprimé la taxe professionnelle et créer une compensation figée à l'Euro de la valeur de 2010. L'Etat s'était engagé à figer ce montant. Et aujourd'hui ce qui était gravé dans le marbre est modifié unilatéralement. La commune perd plus de 82 000€.

Le récapitulatif fait apparaître une coupe de plus de 4.6 millions sur les 12.8 millions d'euros à l'échelle du département.

De plus, la ville perd des allocations compensatrices avec l'augmentation du coefficient correcteur qui induit une baisse pour la commune. Pour rappel, le mécanisme a été mis en place par l'État suite à la suppression de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire indique que de son point de vue, il est important que les habitants aient un lien de contribuable avec leur commune. Aujourd'hui, de nombreuses taxes prélevées par les communes ont été transformées en dotations qui sont décidées par l'Etat. Comme le gouvernement a besoin de fonds, il baisse les compensations aux collectivités territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que la notification a été faite aux communes le 16 mars, soit le lendemain du 1^{er} tour des élections municipales. Les communes sont mises à contribution pour combler le déficit de l'Etat et ce sans concertation alors que les collectivités territoriales doivent établir des budgets en équilibre.

C'est pourquoi il est proposé d'augmenter le taux sur les résidences secondaires et les locaux vacants qui est très bas. À l'époque de la suppression de la taxe d'habitation, Brionne avait le taux le plus bas de la Normandie. A titre de comparaison le taux moyen est de 19.45% à l'échelle du département.

Monsieur le Maire rappelle que les 3 taux sont liés, mais le législateur a prévu un assouplissement très encadré. Il est donc proposé d'augmenter le taux au plafond de ce qui est possible.

Ce rattrapage est faible, mais au regard de sa faiblesse, il est nécessaire de l'augmenter.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

27 Indemnités du Maire et des Adjoints

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions à verser au maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal, Le code fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués,

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Toutefois le Conseil Municipal peut, à la demande du Maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Rappel des taux selon le barème :

	Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Les indemnités du Maire	De 3 500 à 9 999	58.30%
Les indemnités de fonctions aux adjoints au Maire		23.32%

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus, Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un Conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au Maire de la commune.

Vu que seuls les Conseillers Municipaux ayant délégation de fonctions ont droit à des indemnités de fonctions; De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire au taux de 22.42 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Monsieur le maire indique que cette délibération est remplacée sur table et a été adressée par mail lundi. En effet, la réponse de la préfecture a été adressée après l'envoi du recueil informant qu'un jugement de la cour administrative d'appel de Lyon juge de l'impossibilité de rétroactivité du versement des indemnités.

M LEJEUNE demande quel est le montant global.

Monsieur le Maire répond 111 500 € environ.

M LEJEUNE souhaite des explications car il a vu que l'enveloppe actuelle était de 95 000€ environ.

Monsieur le Maire explique qu'il faut prendre l'ensemble des lignes avec les cotisations soit un total de 111 500€

Il est précisé que l'enveloppe de dépense est identique au budget 2025 et que les adjoints ne consomment pas l'ensemble de l'enveloppe financière théorique puisqu'il est proposé de voter un taux inférieur.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
5 contre : M. LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, M MORRA**

28 Compte fêtes et cérémonies

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que les sapins et décoration de Noël, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,
- Les frais de restauration liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départs, récompenses sportives, culturelles, concours ou lors de réceptions officielles,
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats (exemple Sacem, Spre, Guso, PACS...),
- Les feux d'artifice, concerts, animations, sonorisations,
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

M LEJEUNE demande plus de transparence dans les dépenses réalisées et questionne sur le paiement de la prestation du magicien qui n'est pas venu au spectacle de Noël.

Mme LEROUVILLOIS répond que la prestation n'a pas été réglée comme elle a pu déjà le faire.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de gestion opaque et que les réponses sont apportées aux questions posées.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

29 Vote du budget Primitif 2026 – Budget N°20000 « Brionne » - M57

Rapporteur : Mme CAILLY

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2026 du budget principal de la commune pour l'exercice 2026 tel que présenté dans le document « Budget n°20000 - Budget Brionne - M57 - Année 2026 »

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	819 047,06	1 186 106,46
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	330 326,26	262 341,60
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 299 074,74	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 448 448,06	1 448 448,06
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	5 733 297,06	5 467 779,85
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 265 517,21
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	5 733 297,06	5 733 297,06
		TOTAL DU BUDGET (4)	7 181 745,12
		7 181 745,12	7 181 745,12

Présentation du power point et prise de parole par Madame LEFEBVRE.

Madame DASSIER demande comment sont calculées les bases fiscales des valeurs locatives.

Monsieur le Maire indique que le calcul date de 1970 et que la commission des impôts directs entérine les modifications proposées par la Direction des Finances Publiques. La révision des bases locatives est repoussée régulièrement par les gouvernements. Par exemple, un bien construit avant 1970 et après n'est pas imposé de la même manière, ce qui induit une inéquité devant l'impôt.

Mme DASSIER indique que son impôt a presque quadruplé depuis qu'elle habite Brionne.

Monsieur le Maire indique que l'administration fiscale a pu requalifier d'autorité ou qu'il peut s'agir d'une erreur. Il faut interroger les services fiscaux. La Mairie accompagne les habitants dans ces situations.

Monsieur le Maire précise que Brionne est depuis l'année dernière classée en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) et peut mettre en place un certain nombre de mesures d'accompagnement, comme le fait de soutenir l'installation des entreprises nouvelles dans la commune, même s'il s'agit d'un manque à gagner pour la commune, à travers l'exonération de la taxe foncière pendant 8 ans (totalement les 5 premières années). Cela permet de soutenir l'attractivité.

Monsieur le Maire souligne donc que la commune doit faire un budget avec des dotations en baisse.

M LEJEUNE demande pourquoi le chapitre 011 n'est pas plus important au regard des éléments de la crise actuelle.

Monsieur le Maire indique que le budget prévisionnel doit être sincère et rappelle que l'année budgétaire va être difficile avec des notifications de dotations en baisse. Il s'agit d'avoir une gestion et un pilotage très serrés pour contenir les dépenses, sans remettre en cause la qualité des services.

Monsieur le Maire indique qu'il va réunir l'ensemble des agents pour mener la feuille de route du projet de mandat tout en s'inscrivant dans une gestion contenue et de rechercher des marges.

Les services vont avoir une lettre de cadrage afin de tenir les objectifs financiers.

M LEJEUNE demande pourquoi il s'agit d'un projet de budget et pas d'un budget voté.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme LEFEBVRE qui répond qu'il s'agit d'une maquette qui doit être votée et qu'ensuite les montants inscrits dans la colonne « nouvelles propositions » basculeront dans la colonne « votées ».

M LEJEUNE indique qu'il y a des erreurs dans le document avec des données qui ne sont pas renseignées comme le nombre d'habitants.

Monsieur le Maire indique que M LEJEUNE connaît la situation avec la mutation de la responsable finance et l'arrêt maladie de l'agent comptable et que malgré ce contexte difficile la commune a géré.
Monsieur le Maire remercie les agents pour leur mobilisation et notamment Mme LEFEBVRE.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
6 contre : M. LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

30 Vote du budget Primitif 2026 – Budget annexe- N°20001 « Atelier relais Brionne » - M4

Rapporteur : M CHOLEZ

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget, tel que présenté dans le document annexé Budget Primitif 2025 du Budget n°20001 - Atelier Relais Brionne - M4 - Année 2026. Le projet du budget est présenté en équilibre comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 780,11	14 500,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 3 719,89	(si excédent) 0,00
-		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		14 500,00	14 500,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	43 888,81	5 752,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 38 136,81
-		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		43 888,81	43 888,81
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		58 388,81	58 388,81

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
6 contre : M. LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

31 Subvention CCAS - Année 2026

Rapporteur : Mme HELLIN

Il s'agit de verser une subvention d'équilibre au centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2026 d'un montant de 101 000€

M LEJEUNE demande pourquoi le montant de la subvention n'évolue pas, d'autant plus dans ce contexte. Monsieur le Maire indique que le budget du CCAS supporte des aides aux familles et aux seniors en plus des aides sur critères sociaux.

Monsieur le Maire indique que cette année il s'agit de contenir nos dépenses.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

32 Convention de maîtrise d'ouvrage « Coteau Duret » avec Mon Logement27

Rapporteur : M CHOLEZ

Il est proposé au membre du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Mon Logement27.

MonLogement27 est propriétaire d'un programme locatif dénommé « Coteau Duret » situé à Brionne, lieudit « La Grande Fabrique », comprenant 34 pavillons jumelés en R+1. Ce programme, construit en 1951, a été réhabilité en décembre 2012 (hors espaces extérieurs).

Ce programme, très en pente, fait l'objet à certains endroits d'éboulements ou de délitements des talus. Cette situation pouvant présenter un danger dans les années à venir si aucun programme de travaux n'est réalisé, la Commune et MonLogement27 ont décidé de sécuriser le site et d'engager des travaux d'aménagements des espaces extérieurs

Monsieur le Maire précise les travaux en faisant lecture de la convention les détaillant et annexée à la délibération.

Les travaux devraient démarrer en octobre 2026.

M LEJEUNE demande le coût des études.

Monsieur le Maire indique que le montant des études n'est pas précisé et que l'ensemble des coûts des travaux est intégralement supporté par le bailleur.

Cette délibération vise à déléguer la maîtrise d'ouvrage aux bailleurs durant les travaux pour ensuite à l'issue redonner la propriété du domaine public à la commune.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

33 Mise en vente de matériels et de matériaux communaux

Rapporteur : M CHOLEZ

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente de matériels et de matériaux de réforme et à signer tout document relatif aux ventes.

M LEJEUNE demande la liste des biens.

Monsieur le Maire indique que la liste n'est pas finalisée car les services sont en attente des estimations.

M LEJEUNE demande d'être informé de cette publication.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
3 contre : M. LEJEUNE, M BANCE et M MORRA**

Questions diverses :

M LEJEUNE :

« À quelques jours des élections municipales, un échafaudage a été installé dans le cadre des travaux de la phase 0, avec une durée annoncée de plus d'un mois.

Or, celui-ci a été démonté seulement deux semaines après son installation.

Pouvez-vous nous expliquer les raisons de cet arrêt anticipé des travaux ?

Quels sont les travaux qui ont été réalisés ? Et pour quel cout par rapport à l'enveloppe initiale de prêt de 100000 euros HT Par ailleurs, il semble que l'association de l'église Saint-Martin s'inquiète de cette situation. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur l'état d'avancement du projet ainsi que sur les suites prévues ? »

Monsieur le Maire répond que La commune a réalisé, avec l'assistance de l'architecte qui a mené le diagnostic durant le 1er semestre 2025, une consultation des entreprises sous forme d'un marché avec 3 lots : couverture, maçonnerie et charpente.

Au regard du chantier, il s'agit d'entreprises spécialisées dans le patrimoine qui ont des plans de charge importants et la question du calendrier d'intervention n'est pas neutre.

L'entreprise les Toits de Maxime est intervenue le 9 mars durant près de 3 semaines avec le nettoyage et la reprise des chéneaux sur le latéral gauche principalement et aussi dans une moindre mesure au-dessus de la sacristie.

Les interventions doivent être conduite dans un certain ordre et la coordination est programmée sur les interventions intérieures qui débiteront par les maçons à partir du 4 mai prochain. Une réunion de coordination comme prévu s'est déroulée ce mercredi matin avec le couvreur, les maçons, l'architecte, le Curé et la commune afin d'organiser les modalités d'intervention permettant de maintenir l'ouverture et le fonctionnement de l'édifice.

Il est prévu une intervention jusqu'à environ la mi-juin. Il s'agit dans cette seconde phase de purger le plâtre et de réaliser des analyses afin d'évaluer plus précisément et d'arbitrer sur des mesures de purge. L'objectif étant dès à présent de s'inscrire dans une trajectoire de restauration de l'édifice.

Par la suite, le couvreur va réintervenir sur le latéral droit courant du mois de mai.

Monsieur le Maire indique avoir eu le Président de l'association, M LARNICOL, et convenu d'une visite de chantier fin mai début juin.

L'association a été tenue informée de l'avancement du dossier qui pour mémoire et afin de corriger la chronologie indiquée dans l'article de presse, a été présenté au conseil municipal de septembre dernier. En effet, la mesure d'arrêter les volées de cloches a été prise conjointement avec la paroisse.

Concernant l'aspect budgétaire, l'ensemble de l'enveloppe est de 123 237,63€TTC pour la phase 0 avec des RAR 2025 et une inscription budgétaire 2026 de 91 433,06€.

M LEJEUNE revient sur sa question et demande pourquoi l'intervention d'un mois initialement n'a tenu que 15 jours et souhaite connaître le montant payé pour l'intervention.

Mme LEFEBVRE répond en indiquant qu'il s'agit d'un marché public avec des OS et des actes d'engagements, la collectivité paye sur service fait. Pour être précis le lot couverture est de 20 797€ H.T

« J'ai eu des remontées de prestataires m'informant de retards dans le paiement de certaines factures. Certaines se seraient même vu appliquer des pénalités de retard.

Par ailleurs, des parents d'élèves s'inquiètent concernant le paiement des factures de la restauration scolaire et du centre aéré. Ils redoutent qu'un appel de facturation intervienne en une seule fois pour plusieurs mois.

Vous comprendrez que cela pourrait engendrer des difficultés financières pour certaines familles si plusieurs mois étaient effectivement réclamés simultanément.

Pouvez-vous nous apporter des précisions sur ces points ?

Enfin, plusieurs parents d'élèves indiquent également être facturés par l'administration fiscale avec des pénalités de retard, alors même qu'ils déclarent ne pas toujours avoir reçu les avis correspondants.

Il serait souhaitable d'identifier des solutions face à cette organisation qui, bien qu'elle ne relève peut-être pas directement de votre responsabilité, génère aujourd'hui des difficultés concrètes pour les administrés. »

Monsieur le Maire répond que la commune n'a pas eu de pénalités de retard, car des mesures pour assurer la continuité ont été prises. A savoir, le recours durant 1 mois à l'ancien responsable des finances, l'intervention durant 4 demi-journées de l'ancienne responsable, la formation d'agents en interne pour gérer le quotidien et dans le cadre de la solidarité entre les collectivités, la responsable des finances d'une commune voisine qui dispose du même logiciel métier est venue 2 demi-journées.

Depuis, la situation tant à se régulariser avec le retour de l'agent qui était en arrêt maladie durant près de 3 mois et depuis cette semaine le recrutement de la nouvelle responsable financière qui devrait prendre son poste au maximum dans 3 mois.

Concernant les familles, il leur est indiqué que le rattrapage va se faire, mais bien évidemment les factures ne seront pas cumulées et toutes transmises en même temps. Cela va se faire progressivement.

Concernant les pénalités de retard facturé par l'administration fiscale, la commune a déjà fait de nombreux signalements au trésor public concernant les factures de cantine qui parfois sont envoyées avec la relance alors que les familles n'ont jamais reçu la 1ère demande. Les familles sont invitées à prendre contact avec la commune et ce depuis la réforme des services de l'état avec la dématérialisation des procédures.

« Le feu tricolore de Tramico est en panne depuis plusieurs mois. Pour quelle raison ? J'ai entendu parler d'un problème électrique. N'avez-vous pas embauché un électricien ? Par ailleurs, pouvez-vous nous rappeler le coût global du projet, ainsi que le coût pour la ville de Brionne concernant cet aménagement de sécurité à Tramico ? Enfin, quels sont les coûts d'entretien de cet équipement sur les deux dernières années ? »

Le feu tricolore ne fonctionne plus du fait de surtension du réseau électrique de Tramico. Une réunion sur place avec le Directeur de l'usine, son responsable sécurité et la commune s'est déroulée où il a été décidé d'installer un transfo d'isolement afin que cela ne se reproduise plus. En effet, ces derniers mois, à plusieurs reprises, l'alarme s'est déclenchée du fait de problème de surtension du réseau électrique.

La commune est donc en attente de l'installation de ce transfo par l'entreprise Howa Tramico pour ensuite remplacer les cartes électroniques, très sensibles, et remettre en fonctionnement le feu.

M LEJEUNE insiste sur la mauvaise utilisation qui est faite des barrières et du feu et s'étonne de la position du Directeur qui n'est pas mobilisé pour remettre en fonctionnement cet aménagement qui a coûté à la commune.

Monsieur le Maire confirme que la commune ne va pas continuer de faire des réparations si le bon usage n'est pas respecté.

Concernant les coûts d'entretien, les montants seront transmis ultérieurement. Pour mémoire, le montant des travaux était de 82 597,40 € T.T.C. avec 50% de subvention au titre des amendes de police et une participation de l'entreprise.

« Plusieurs personnes s'interrogent quant à la structure du bâtiment du PMU. Où en est la situation ? Quels sont les risques suite à l'arrêté de péril émis l'année dernière sur ce bâtiment ? »

Les expertises sont en cours par les assureurs et les mesures d'urgences attachées à l'arrêté de péril pris ont été mise en œuvre. Le dossier est complexe et suivi. Le propriétaire vient régulièrement en mairie pour informer de l'avancement du dossier.

« Nous vous avons transmis un devis relatif à la formation des élus de l'opposition prévue les 22 et 23 mai. Afin de pouvoir nous organiser et réserver cette session, nous souhaiterions connaître la réponse, afin que chacun puisse s'organiser en conséquence. »

Une réponse écrite sera faite par mail. Concernant le principe de la formation des élus, je vous ai déjà répondu par mail le 29 octobre 2024. Mais l'ensemble des éléments vous sera redonné.

Monsieur le Maire fait lecture des remerciements et des manifestations :

Manifestations

Médiathèque

- Du Mardi 14 au samedi 18 avril – XPO Festival numérique du 14 au 18 avril en partenariat avec la MDE
 - Console PS5
 - Mercredi 15 : de 10h à 12h Jeu de piste numérique / 14h à 17h Quizz interactif
 - Samedi 18 avril : Atelier robotique Légo de 14h à 16h
- Vendredi 17 avril – Soirée Jeux de Société de 18h00 à 21h
- Mercredi 22 avril : Chouette des histoires – Lecture de conte pour les enfants de 3 à 6 ans à 10h30

Animations diverses

- Dimanche 19 avril : Salle des fêtes – Loto « Les Abeilles »
- Dimanche 26 avril : Salle des fêtes – 39^{ème} Salon du cercle philatélique Brionnais - Exposition et vente de timbres et cartes postales de 9h à 18h
- Samedi 09 mai : Base de loisirs – Foire à tout-Amicale des sapeurs-pompiers
- Samedi 23 mai : Salle des fêtes – Loto de l’Héritage Normand Brionnais
- Lundi 25 mai : Base de loisirs « Brionne à roulette »
- Mercredi 27 mai : Voyage des aînés organisé par le CCAS et la Ville de Brionne
- Samedi 30 mai : Salle des fêtes – Représentation théâtrale « Les Apprentis Poquelin »
- Dimanche 31 mai : Base de loisirs – Triathlon
- Vendredi 12 et Samedi 13 juin : Base de loisirs « Fête en famille » activités et jeux en famille
- Samedi 20 juin : Salle des fêtes- Concert de l’école de musique

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 22 juin prochain.

La séance est levée à 22 h 13.

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Valéry BEURIOT

Janine LEROUVILLOIS